

Macdonald, McGee, Laurier et Burke. Comparons ce discours ou cette attitude avec le discours qu'il a prononcé la semaine dernière au cours duquel il s'est cru obligé de déclencher une violente attaque contre la décision du gouvernement telle qu'elle découle du rapport du comité. Il a dit que les privilèges et les prérogatives de la Chambre et de ses députés étaient en jeu et cela, personne n'en doute. C'est le résultat de l'intransigeance et de la mauvaise volonté provoquées par le gouvernement et par son attitude à l'égard de ces changements de nos règles.

J'aimerais vous suggérer, monsieur l'Orateur, de demander aux députés de comparer l'attitude à l'égard des changements apportés au Règlement en 1955 à l'attitude actuelle. J'ai négligé d'en parler antérieurement mais à ce moment-là, les changements au Règlement avaient été discutés ici exactement pendant deux demi-journées: une demi-journée le 1<sup>er</sup> juillet—quand je suis arrivé ici on travaillait tous les jours de fête et la Chambre avait siégé le 1<sup>er</sup> juillet—et une autre demi-journée.

En 1955, la motion en vue de l'adoption fut proposée par l'honorable Walter Harris et secondée par l'honorable E. Davie Fulton. Cela témoigne de la collaboration qui régnait et de ce que l'on peut faire lorsqu'on est bien résolu à s'entendre pour trouver une solution de bon sens. Ce n'est pas ce qu'a fait le gouvernement aujourd'hui. Le gouvernement veut nous faire tout accepter par force.

**L'hon. M. Stanfield:** Du gaullisme, voilà ce que c'est!

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Oui, la collaboration était un facteur très important.

**L'hon. M. Monteith:** C'est un facteur très important. Je n'ai cité que deux des principaux changements concernant la limitation: un, relatif au débat sur le discours du trône, et l'autre au débat sur le budget. Au cours des 88 années de notre histoire on n'a jamais imposé de limite à la durée du débat.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. J'hésite à interrompre le député mais je dois lui signaler que son temps de parole est expiré. Il peut continuer si la Chambre y consent.

**Des voix:** Continuez.

**Une voix:** Non.

**L'hon. M. Monteith:** Monsieur l'Orateur, je ne daignerais pas poursuivre après avoir entendu le «non» d'en face. Je ne faisais que signaler certaines vérités que les ministériels reconnaîtront, j'espère, comme telles.

[L'hon. M. Monteith.]

**M. Andrew Brewin (Greenwood):** Monsieur l'Orateur, le débat va se clore et en effet on va nous imposer la clôture. Je ne suis pas certain que mes dons de persuasion, à cette heure fatidique de minuit, amèneront certains honorables vis-à-vis à changer d'idée et à voter contre cette mesure mesquine et inique dont nous sommes saisis. Je suis convaincu que le Parlement canadien vient de traverser une semaine désastreuse, d'une part parce que l'esprit de collaboration volontaire qui est essentiel au bon fonctionnement de tout parlement, a essuyé un rude coup. Il a été vaincu et écrasé par une décision du gouvernement d'imposer sa propre version de la procédure parlementaire par le moyen arbitraire de la clôture. Le gouvernement a à dessein préféré le bulldozer, la matraque et le couperet parlementaire, à une consultation entre hommes raisonnables. Cette semaine se révélera désastreuse pour un parti qui s'appelle le parti libéral.

Tel que je comprends la meilleure acception historique du libéralisme, celui-ci suppose qu'on se rende responsable des minorités, qu'on respecte le processus des débats et de la discussions parmi ses pairs et qu'on accepte d'accorder à l'opposition et aux minorités leur juste part quant aux décisions à prendre et aux débats. Je déplore que dans un parti qui se prétend libéral, personne ne se soit levé au cours de ce débat pour exposer des principes authentiquement libéraux. Je crains que dans quelques minutes, lorsque nous voterons sur cette motion visant à limiter les débats au Parlement, aucun libéral n'ait le courage de voter pour l'amendement et contre cette motion. On se moque ainsi de tous les principes du libéralisme.

Je ne crois pas qu'un parti qui a si clairement démontré son mépris du Parlement jouisse longtemps de la confiance des Canadiens qui sont, je crois, profondément attachés, à cause de leur sens de l'équité, aux principes et aux usages de la démocratie.

Toute cette affaire est aussi attristante parce qu'elle était tout à fait inutile. Elle est inutile, car si l'on a prolongé ce débat et imposé la clôture pour le terminer, c'est parce que le gouvernement a insisté pour faire adopter l'article 75c. Cette règle est aussi inutile quant à son but déclaré, une attribution de temps raisonnable, qu'elle est arbitraire. Je ne dis pas cela parce que je ne souhaite pas la réforme de notre procédure parlementaire, ni parce que je ne crois pas à la nécessité de l'attribution de temps. Au contraire, je me suis fait l'avocat ardent de l'une comme de l'autre. J'ai été horrifié parfois par ce qui semble être l'inefficacité et la lenteur des procédures de la Chambre. Je crois que si le